

Paris, le 10 mai 2016

12-14 rue Charles Fourier

75013 PARIS

Tél 01.48.05.47.88

Fax 01.47.00.16.06

Mail contact@syndicat-magistrature.org

Site www.syndicat-magistrature.org

Communiqué de presse : Solidarité avec les SPIP mobilisés

Ce mardi 10 mai 2016, les services pénitentiaires d'insertion et de probation sont une nouvelle fois mobilisés. Depuis plus de trois mois, ces personnels du ministère de la Justice se heurtent au refus du gouvernement de prendre en considération leurs légitimes revendications et à des manœuvres de l'administration pour étouffer le mouvement.

Le Syndicat de la magistrature exprime sa solidarité aux personnels de la filière insertion et probation et soutient leurs revendications. Il est en effet impensable que la politique gouvernementale laisse sur le bord du chemin celles et ceux qui assurent l'une des fonctions essentielles de la justice pénale : suivre, accompagner et réinsérer les personnes condamnées.

Oublier la filière insertion et probation dans la revalorisation des traitements des personnels de l'administration pénitentiaire est un choix lourd de symboles.

C'est mépriser des personnels soumis à des charges de travail incompatibles avec leurs missions et pris en permanence dans des injonctions contradictoires. Dans le quotidien d'un conseiller d'insertion et de probation, le tiraillement est constant : entre l'injonction à la gestion des flux et l'exigence d'un suivi rapproché et individualisé, entre l'incitation à la détection, au partage d'information et l'appel à bâtir une relation fondée sur la « réceptivité » et la confiance, entre la violence des mises en cause des services dans les affaires médiatisées et la faiblesse de leurs moyens.

C'est aussi, en creux, privilégier la dimension sécuritaire de la prison au détriment de la promotion des peines alternatives. Le refus de reconnaître à leur juste valeur les personnels de la filière insertion et probation rejoint alors

le choix de construire toujours plus de places de prison. Dès les premiers jours de ses fonctions, le garde des Sceaux a choisi de s'engager dans cette voie, reniant ses prises de positions passées et choisissant d'ignorer les études de long terme qui démontrent que l'augmentation des places ne tarit pas la surpopulation carcérale.

Les personnels de l'insertion et de la probation méritent mieux : la revalorisation statutaire et indemnitaire doit passer par eux. Elle ne suffira pas, tant il reste de chemin à parcourir pour donner à ces services les moyens matériels et humains dont ils manquent cruellement. Et pour rappeler l'importance d'un service public conçu non comme un appareil de détection et de renseignement au service de l'Etat, mais bien d'accompagnement à la réinsertion.